

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Et maintenant ?...

Rien n'aura été épargné à la France qui semble avoir touché le fond du malheur. Après avoir été trahie en pleine bataille par le roi Léopold au secours duquel elle s'était follement précipitée, après avoir été vaincue par un ennemi trois fois plus nombreux et mieux armé, il lui restait, alors qu'elle est impuissante, à recevoir les coups de l'allié, de l'ami, du frère d'armes.

C'est fait maintenant et l'on peut espérer que, désormais, le destin se tiendra pour satisfait et se lassera d'accabler notre malheureux pays. Si celui-ci a commis des fautes, il ne doit plus rien à la plus implacable des justices. Il les a suffisamment expiées.

Cette agression contre la flotte française par la flotte britannique est une action qui révolte en nous toutes les puissances sentimentales. Plus les dirigeants anglais s'en excusent à la radio, plus ils en demandent pardon aux Français et plus ils en soulignent la monstruosité, plus ils montrent combien ils sentent eux-mêmes qu'ils ont accompli là un de ces exploits dont un pays n'a pas lieu d'être fier et qu'il voudrait bien faire oublier...

En passant, rélevons que la presse italienne, plus encore que l'allemande — du moins d'après les rares extraits qu'on nous en laisse connaître — s'est montrée sévère à l'égard de l'Angleterre. Elle a flétri l'agression de Mers-el-Kébir comme un fait déshonorant !... Se faire donner des leçons d'honneur par l'Italie, qui nous eût dit que les Anglais auraient mérité ça !

Toutes les explications qu'ils donnent de cet acte inexcusable reviennent à dire qu'étant en guerre avec l'Allemagne et l'Italie, ils ne pouvaient pas permettre qu'une force navale aussi importante passât au service de l'ennemi.

Sans doute ! Mais la France non plus ne l'avait pas voulu. Elle avait pris toutes les précautions pour l'empêcher. Elle en avait obtenu l'engagement solennel et fait de cet engagement une clause maîtresse de l'armistice, qui eût pu, sans cela, être moins dur pour nous.

Nous entendons ce que les Anglais opposent à cette objection, mais rien encore ne leur permettait de prévoir que l'engagement ne serait pas tenu et, en tout cas, ce n'est pas d'une escadre amarrée à Mers-el-Kébir et à demi-désarmée qu'ils avaient quelque chose à craindre.

On s'explique la douleur des gouvernants britanniques devant la défaite de la France et ses conséquences possibles pour l'Angleterre. Mais cela n'excuse pas leur conduite envers des Alliés auxquels ils ne peuvent reprocher d'avoir mené leurs sacrifices dans une lutte où ils furent laissés presque seuls contre des assaillants trois fois plus nombreux !

Et maintenant ? Qu'est-ce qui va sortir de là ? Il importe à présent que la colère et l'indignation ne viennent pas troubler notre jugement. Dans cette détresse du cœur, nous devons garder l'esprit ferme et clair. Au-dessus de toutes autres considérations, il y a l'intérêt de la France d'abord, ensuite et toujours ! Le bien servir doit être l'unique mobile de notre conduite.

L'agression de Mers-el-Kébir a brisé les liens d'amitié entre Français et Anglais ! A-t-elle changé quelque chose aux intérêts qui unissaient jusqu'aux deux pays ?

Cet aspect des choses doit être considéré. Rappelons-nous bien que le grand but de l'Allemagne, pour l'exécution de ses projets futurs, était moins peut-être de vaincre la France que de la séparer de l'Angleterre !

Que cette séparation définitive soit accomplie et ses vœux seront comblés ! Dans l'état d'impuissance où nous sommes à présent réduits, quel serait dès lors notre sort et notre avenir ?

Emile LAPORTE.

LA DÉMOBILISATION

Certaines catégories de militaires peuvent regagner leur foyer

Les militaires isolés ou arrivant en petits groupes doivent se présenter dans la région où ils se trouvent, soit à la gendarmerie ou à la caserne la plus proche qui les dirigera vers des lieux de regroupement.

Quant à la démobilisation des troupes des circonscriptions en date des 3 et 4 juillet précèdent les catégories de militaires susceptibles de regagner leur foyer à condition toutefois, soulignons-le que ces militaires aient résidence dans la zone non occupée par les Allemands.

Article premier. — Démobilisation immédiate des réservistes et hommes de troupes appartenant aux catégories suivantes :

1. Ceux qui sont dégagés d'obligations militaires ;
 2. Les engagés pour la durée de la guerre ;
 3. Ceux qui appartiennent aux classes 1914 et 1915 et plus anciennes.

Ces mesures concernent également les requis civils au titre de défense passive, mais ne s'appliquent pas aux militaires de la gendarmerie.

Art. 2. — Les militaires démobilisés qui seraient sans emploi civil seront conservés sur leur demande, par spécialités professionnelles, en unités de travailleurs, encadrés par des gradés démobilisés, dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Sont maintenus provisoirement sous les drapeaux les militaires ayant résidence dans la zone occupée.

Art. 4. — Les démobilisés ayant résidence à proximité (sans doute de leur

lieu de démobilisation) seront renvoyés immédiatement. Ceux ayant un trop long trajet à faire seront regroupés dans chaque arrondissement. Des instructions seront données pour leur transport.

Pour les agriculteurs
 La circulaire du 4 juillet ordonne : « ...d'envoyer sans retard en congé libérable les réservistes et hommes de troupe des classes 16, 17, 18, 19, 20, 21, qui exercent la profession d'agriculteur ou celle d'artisan rural. »

La circulaire ajoute que les militaires ainsi libérés devront être munis d'un titre de permission précisant leur situation militaire et qu'ils seront démobilisés ultérieurement par les soins de la gendarmerie locale.

En outre des dispositions déjà annoncées, M. Chichery, ministre de l'Agriculture, vient de préciser que le gouvernement va renvoyer à leurs occupations du temps de paix, et avant le 15 juillet, tous les agriculteurs et artisans ruraux originaires de la zone non occupée, et appartenant aux classes antérieures à la classe 1937.

Ceux des classes 1937 et 1938 seront renvoyés dès que les travailleurs agricoles employés dans les usines auront été eux-mêmes renvoyés à leurs anciennes activités.

Les négociations se poursuivent devant la commission de l'armistice en vue de ramener chez eux au travail les agriculteurs et les artisans ruraux de la zone occupée.

INFORMATIONS

Le 2 septembre 1939 l'Angleterre fit échouer toutes les chances de paix

M. G. Bonnet, au cours de son intervention, avait fait un large exposé du déroulement des événements et des actes diplomatiques qui précéderent la déclaration de guerre.

L'ancien ministre des affaires étrangères a rappelé les conditions dans lesquelles avaient été conclus les accords de Munich et avait été établie la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938.

Il a évoqué à cette occasion les attaques injustes dont cette page politique, qui était la sienne, avait par la suite été l'objet et il a indiqué qu'il ne s'était cependant pas découragé ; il avait, au contraire, renouvelé ses tentatives en vue de maintenir la paix à l'occasion du conflit germano-polonais.

M. G. Bonnet a appris à ses collègues que le 1^{er} septembre 1939 il avait admis au nom du Gouvernement français la proposition de conférence faite par l'Italie pour régler le conflit germano-polonais, et que le 2 septembre, tandis que la Pologne était déjà en guerre avec l'Allemagne, il avait poursuivi inlassablement ses efforts de pacification et accepté qu'eût lieu, les semaines suivantes, une conférence que le Gouvernement britannique et le Gouvernement polonais rendirent impossible en exigeant l'évacuation préalable des territoires déjà occupés par les armées allemandes.

Lyon n'est plus occupé
 L'occupation de Lyon par les troupes allemandes a pris fin samedi 6 juillet. Les Allemands étaient entrés à Lyon le mercredi 19 juin, à 16 heures.

Depuis quelques jours déjà, beaucoup de personnes ont regagné la ville et aujourd'hui les retours ont été particulièrement nombreux, créant une vive animation. Le 7 juillet a eu lieu, en présence des personnalités de la ville, une cérémonie particulièrement émouvante : l'hommage au drapeau. A 9 h. 30, en effet, le drapeau français que les troupes d'occupation avaient enlevé le jour de l'arrivée, a été hissé à nouveau sur la préfecture.

Les bijoux de la couronne britannique seraient au Canada

La radio allemande assure que la plupart des ministères britanniques se trouvent déjà au Canada.

Les bijoux de la Couronne auraient également quitté la Cour de Londres et seraient transférés au Canada.

Les obsèques des victimes du « Strasbourg »

Les obsèques des marins du cuirassé « Strasbourg », tués dans la bataille de Mers-el-Kébir, ont eu lieu à Toulon.

L'état-major et l'équipage de ce magnifique navire ont défilé dans les rues de Toulon, clairons et tambours en tête, pour se rendre sur le lieu des funérailles. Une foule immense et recueillie a salué les victimes.

La Banque de France

Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel le siège de la Banque de France est provisoirement transféré à Clermont-Ferrand.

Saint-Etienne est évacué

Les troupes allemandes ont évacué Saint-Etienne au son des tambours et des fifres.

En un long cortège de camions, de motocyclettes, de sidecars, de chenillettes et de canons, tout le lourd matériel s'est ébranlé samedi à l'aube, tandis qu'étaient repliés les étendards à croix gammée soigneusement ficelés, et les pancartes noires, blanches et rouges.

Dans la soirée, au cours d'une émouvante cérémonie, les trois couleurs furent hissées sur le toit de l'hôtel de ville, tandis que l'harmonie du P.-L.-M. attaquait les premières mesures de la « Marseillaise ».

Le contre-torpilleur américain « Bary » n'est pas en détresse

Des informations étrangères ont annoncé que le contre-torpilleur américain « Bary » avait envoyé un télégramme disant qu'il coulait lentement après avoir été torpillé par un sous-marin allemand au large des côtes d'Espagne.

Le département de la marine, annonce la Columbia Broadcasting Company, déclare qu'elle est entrée en communication avec le « Bary ». Le navire n'est pas en détresse. Une enquête est ouverte à ce sujet.

Le porte-avions « Commandant-Teste » est en sûreté

Un communiqué officiel signale qu'à la suite des événements de Mers-el-Kébir les bruits les plus divers ont couru sur le sort du transport d'avions « Commandant-Teste ».

On annonce officiellement que les membres de l'équipage de ce navire sont saufs et que le bâtiment lui-même est en sûreté dans un port français.

LE BOMBARDEMENT DE RENNES FUT TERRIBLE

4.200 cadavres ont déjà été retirés des décombres !

Le « Phare de la Loire » a publié, le 5 juillet, les détails suivants sur le bombardement aérien qui a eu lieu le 17 juin, à Rennes :

Vers 10 heures, le bombardement commençait sans qu'aucune alerte eût été donnée à la population. Celle-ci se dispersait, comme elle le pouvait, dans les champs et les jardins.

Il devait durer deux heures trente, heures terribles, où, à chaque coup, on pensait, le cœur étreint : Combien de morts ? Combien de blessés ?

Trois trains de munitions, objectif militaire, avaient été visés. Ils séjournaient dans la gare, à proximité de trains de voyageurs, depuis quatre jours.

Le résultat fut terrible puisque, jusqu'à ce jour, 4.200 morts ont été retirés des décombres encore fumants.

Plusieurs quartiers sont dévastés, toitures arrachées, maisons complètement volatilisées, dans les parages de la gare, rue Saint-Hélène, avenue du Cimetière-de-l'Est.

« Ne craignez pas de porter la tête haute » a dit le général Weygand à la « Division des as ».

Dans son malheur, dans sa détresse, la France demeure seule. Seule, mais la tête haute. Elle n'a pas failli à l'honneur. Elle a su garder l'honneur dans l'adversité et dans la défaite.

Elle est seule. Mais qu'a-t-elle perdu ? Elle a perdu un allié qui l'a frappée dans le dos.

La trahison de Mers-el-Kébir la libère d'une politique qui a fait faillite.

« Ne craignez pas de porter la tête haute, votre honneur est saisi », a dit le général Weygand à la 1^{re} D.L., la « division des as ». Mais votre rôle n'est pas terminé.

Il reste, en effet, aux Français, demeurés seuls, à refaire la France. Ils vont s'y employer.

L'aviation britannique bombarde à nouveau le « Dunkerque »

L'amirauté française communique : « Le 6 juillet, le « Dunkerque », qui se trouvait au mouillage à Mers-el-Kébir, avarié après l'agression britannique du 3 juillet, a été l'objet d'une nouvelle attaque massive par l'aéronautique britannique.

Après plusieurs passes de bombes et de torpilles qui ont aggravé ces avaries, les aviateurs britanniques ont mitraillé les ponts du navire et les embarcations de sauvetage qui se trouvaient autour de lui, tuant ou blessant gravement plus de deux cents marins à ajouter à la longue liste des victimes du premier guet-apens de Mers-el-Kébir et du torpillage du « Rigault-de-Grenouilly ».

« On ne voit pas quel rapport peut exister entre cette attaque perfide contre l'équipage d'un bâtiment qui a rendu tant de services à la marine britannique et le prétexte donné par cette marine qu'elle agit simplement pour empêcher nos navires d'être utilisés par d'autres.

Le ministère des travaux publics et la S.N.C.F. rentrent à Paris

La présidence du conseil annonce que l'administration centrale du ministère des travaux publics vient de regagner Paris et de se réinstaller dans ses bureaux.

D'autre part, l'organisme central également de la S.N.C.F. a lui aussi regagné Paris.

Ces deux informations sont de bon augure. Le ministère des travaux publics, installé à Paris, sera plus à même de faire rétablir rapidement les voies de communication menant à la capitale, tandis que la S.N.C.F. veillera à mener à bien la reprise du trafic ferroviaire.

La reprise économique dans les régions occupées

Le D.N.B. annonce que les autorités militaires dans les régions occupées ont décrété que, dans l'intérêt de la reprise de la vie économique, toutes les entreprises devront continuer leur activité.

Dans celles dont le propriétaire est absent, un administrateur sera installé. Il est interdit aux employés et aux ouvriers de quitter leur travail ou de se prix sans autorisation spéciale seront mettre en grève ; les augmentations de punies.

Le Radio-Journal de France a repris ses émissions quotidiennes à 8, 11, 13, 19 et 20 heures

La Radio-Diffusion Française a repris les émissions du Radio-Journal de France à 8 h., 11 h., 13 h., 19 h. et 20 h.

La flotte française à Alexandrie démobilisée ?

La radio américaine dit pouvoir affirmer qu'après de longs pourparlers entre les autorités navales anglaises et le commandement naval français, les navires de guerre français stationnés en rade d'Alexandrie seraient en voie de « démobilisation ».

Appel au cœur et à la raison !

Voyons, voyons, que se passe-t-il donc dans l'esprit de certains Français pour oublier à ce point le devoir de la solidarité nationale et faire preuve en un si tragique moment de l'égoïsme le plus féroce et le plus odieux ?

Vous comprenez de qui je veux parler, des mauvais marchands, de ceux qui ne se contentent plus d'un « honnête bénéfice », profitent de la disette des denrées et de la peur des gens pour vendre leurs marchandises avec des bénéfices de cent ou cent cinquante pour cent.

Le Gouvernement, pour une fois, se montre sévère. Il le fait parce qu'il comprend que le danger est grave. Les combattants qu'on va rendre à la vie civile, déjà aigris par la défaite, ne toléreront pas les pratiques des mercantis. Comme dit le bon peuple, cela risque de « faire du vilain ».

Ne le souhaitons pas. Nos malheurs nous suffisent, n'y ajoutons pas le désordre. Pour ceux qui ne comprennent pas, pour ceux qui n'ont ni cœur ni entraînables, pour les commerçants qui ne voient dans les malheurs de la patrie

qu'une magnifique occasion de se remplir les poches, pour ceux-là qu'on se montre impitoyable.

Si l'on entendait la voix populaire, le verdict des gens qui s'attroupent devant les magasins fermés pour lire la feuille officielle collée au bois, on saurait que la sanction d'une fermeture provisoire paraît bien douce. La Révolution française était moins tendre pour les haussistes, les agioteurs, pour les affameurs.

Celui qui cherche à s'enrichir sur la misère commune n'a pour lui aucune excuse. Le commerçant doit trouver, comme tous les travailleurs, la rémunération raisonnable de sa peine ; mais son office ne doit jamais tourner à la dictature. Ceux qui oublieraient que, dans certaines circonstances où la vie des populations est engagée, il est permis aux autorités d'abolir certaines règles de protection et de remplacer les intermédiaires par des distributions directes de vivres, méritent qu'on le leur rappelle.

Conservons un dernier espoir que la raison leur revienne.

Chronique du Lot

LE RETOUR A LA TERRE

Notre article du 3 juillet vient d'avoir dans les sphères gouvernementales un très intéressant corollaire. Nous n'aurons pas la fatuité de croire que notre faible voix a pu atteindre et influencer le ministre du travail, mais il n'en est pas moins vrai que la thèse que nous soutenons est bien dans le domaine des réalités puisque le ministre vient de publier l'exposé qui suit :

« 1^o La France est surtout un peuple de paysans, d'artisans. Cette vocation trop longtemps obscurcie doit reprendre. Un équilibre judicieux entre l'économie rurale, l'économie industrielle sera trouvé.

« 2^o Tous les ouvriers non spécialisés que l'industrie de guerre avait prélevés à la campagne doivent retourner à la terre.

« 3^o Une politique d'établissement à la campagne doit être généralisée ; la campagne française peut contenir et nourrir beaucoup plus de monde qu'elle n'en a contenu, nourri, dans ces mêmes années. »

C'est sans réserve que nous approuvons une telle déclaration à la condition que, selon nos errements passés, ce ne soient pas une fois de plus de vains propos en l'air.

Souhaitons que la nouvelle constitution en gestation fournisse au gouvernement des armes suffisamment solides pour apporter à de tels desseins une solution de continuité.

Toutefois, si l'idée est noble, voire même très pratique, elle demandera dans son exécution d'indispensables précautions pour ne pas lancer des familles de travailleurs dans l'inconnu.

Il s'agira d'envoyer à la terre non des gens improvisés, mais tous ceux qui en connaissent déjà la profession et il n'en manque pas parmi tous ces ouvriers d'usine qui avaient abandonné leur glèbe natale pour le mirage des villes tentaculaires.

Dans le Lot surtout, que la dépopulation a réduit à une situation agricole si précaire par la suite des désertions de la terre, il y a de nombreuses places pour revivifier le terroir.

Combien de propriétés sont tombées en friches, combien d'excellents terrains ont connu l'abandon là où vivaient jadis de nombreuses familles imbuées de l'esprit d'ordre et d'économie.

Que l'on recense vite dans chaque commune toutes ces terres abandonnées et si, dans un court délai, elles n'ont pas retrouvé leur propriétaire s'engageant à venir les cultiver qu'on les cède d'autorité à des familles qui sauront les faire valoir.

Que l'on démobilise au plus vite tous les soldats agriculteurs car la

terre manque toujours de bras malgré l'enorme afflux de réfugiés qui pour la plupart se croisent les bras en vivant de leur allocation et d'aideurs ne demandent qu'à regagner leur gîte.

En attendant, ce sont toujours les femmes, les vieux, les jeunes qui, dans nos propriétés se crévent au travail pour rentrer les foins, planter et sarcler le tabac, sulfater les vignes et faire la moisson. Car, en ces mois de juin et juillet, le cultivateur ne sait plus ou donner de la tête. Occuper de la main-d'œuvre fournie par l'office départemental, la plupart y renoncent parce qu'elle est beaucoup trop chère. On se plaisait à espérer que les réfugiés déjà nantis d'une allocation qui leur assure le gîte, le vivre et le couvert pourraient pour un salaire réduit assister à la vie agricole.

Quelle erreur !... Pour quelques bonnes volontés qui s'affirment, combien de réfugiés se contentent de passer à la mairie toucher leur allocation et se laissent vivre dans un doux far niente toute la journée en fumant leur pipe.

Voilà l'immoralité de la situation. Au moment où le redressement français sollicite tant d'efforts, à part les agriculteurs rivaux à leur chaîne de travail, les autres n'en fichent pas un clou.

Il faut donc en finir au plus tôt. Que les réfugiés rentrent chez eux le plus tôt possible où ils retrouveront leurs occupations et que l'on rende à nos campagnes des bras qualifiés.

D'abord les démobilisés agricoles qui se morfondent trop longtemps dans les dépôts alors qu'ils savent, eux, l'effort quasi-surnumain de leurs vieux, de leurs femmes et de leurs enfants.

Que l'on rende à la terre tous ces maux adaptés à l'usine qui n'ont plus aucun service à y rendre et qui peuvent dignement gagner leur pain quotidien à la terre. Nous avons dit que cette nouvelle adaptation professionnelle doit se faire avec les encouragements de l'Etat jusqu'à la prochaine récolte. Mais, de grâce, que la nouvelle constitution française ne laisse plus place à la scandaleuse confrérie des chômeurs qui, vraiment, finissent par avoir beaucoup trop d'adeptes et sombrait dans la paresse abusive ne constituant plus qu'une clientèle électorale dans certaines villes.

Les paroles du ministre du travail sont le bon sens même. Pourvu que ce ne soient pas encore des projets en l'air ? Que l'on se hâte de réaliser, afin que l'on s'aperçoive qu'en France, la routine, la démagogie avec ses primes à la paresse ne sont plus de saison et sont jetées hors la loi.

Le Paysan.

CAHORS

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés de vouloir bien prendre note du nouveau tarif des abonnements en première page.

COMMENT ON MAINTIENT

L'émouvante protestation silencieuse dans une petite commune du Lot

Loin des grandes routes et des voies ferrées, juché au bord du Causse aride, dominant la fertile vallée du Lot, se trouve le petit village de Crayssac. Ses vieilles maisons, dont certaines sont les témoins de la guerre de 100 ans, sont habitées par des êtres au cœur libre et que l'adversité n'abat point.

Nous parlons de Crayssac, car, de même que pour étudier la substance de l'Océan, il suffit d'étudier une goutte d'eau salée, de même pour ressentir l'émotion de la France, il suffit de voir de près les habitants d'un petit village pour la comprendre tout entière.

Ces derniers temps, Crayssac reçut son lot de soldats en repli et de civils en fuite.

M. Pagès, Maire de Crayssac, leur ouvrit les portes de toutes les maisons et les habitants l'appuyèrent dans son travail d'organisation, mettant à la disposition des nouveaux venus tout ce que leurs champs, leurs potagers et leurs basses-cours pouvaient donner.

Le 18 juin, jour du Deuil National, le Maire convoqua tous ceux qui se trouvaient sur le sol de sa commune : le Conseil municipal, les autorités civiles, religieuses et militaires, les soldats, les habitants, les réfugiés. La réunion eut lieu devant la Mairie ornée d'un drapeau tricolore en berne ceint d'une large bande de crêpe.

Les soldats, victimes de la défaite actuelle, et les anciens combattants, témoins de notre victoire de 1918, défilèrent devant le drapeau tandis que la cloche de l'église sonnait le glas.

Aucun discours, aucune parole n'amoindrit la profondeur du cruel recueillement. Seules les larmes disaient dans le silence ce que tous et chacun ressentait. La profondeur et la sincérité de ce deuil dans le village de Crayssac, prouvent mieux que n'importe quelle solennité des grandes villes à quel point la France est unie dans les jours de malheur et c'est dans cette union que réside la force morale qui permettra de briser les chaînes par lesquelles on veut nous attacher à son sort que nous n'accepterons jamais dans le fond de notre cœur.

C'est parce que M. Pagès, Maire de Crayssac, est un enfant du pays élu et choisi, et non un chef imposé, qu'il a su exprimer si dignement cette émotion, non seulement des siens, mais encore de tous les Français, venus de partout, qui se trouvaient à ce moment à Crayssac.

Il sait, comme nous tous, que la France restera toujours ce qu'elle a été, car la France, ce sont les Français et leurs sentiments, leurs pensées, ne peuvent pas être occupés comme peut l'être leur territoire.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Les personnes dont la demande d'allocation militaire a été accordée par la Commission départementale du 19 juin 1940 ou par la Commission cantonale du 21 juin 1940, sont priées de bien vouloir passer à la Mairie pour y retirer leur certificat d'admission.

Prière d'apporter la notification.

Les titulaires du certificat d'admission à l'allocation militaire (n° 1501 à 1799) sont priés de bien vouloir passer à la perception (Hôtel des Finances, rue Victor-Hugo) pour y retirer leur titre à coupons.

ALLOCATIONS AUX REFUGIES

Les réfugiés peuvent toucher à la Perception leur allocation, avec avance payée jusqu'au 15 juillet :

Du numéro 1.477 à 1.800 : mardi 9 juillet ;

Du numéro 1.801 à 2.130 : mercredi 10 juillet ;

Du numéro 2.131 à 2.460 : jeudi 11 juillet ;

Du numéro 2.461 à 2.785 : vendredi 12 juillet.

Les foires de la semaine

Mercredi 10. — Cajarc, Latronquièrre, Puybrun.

Vendredi 12. — Cardaillac, Marcihac, Saint-Sozy.

Samedi 13. — Cahors, Montcabrier, Montcuq, Thessieu.

Feuilleton du « Journal du Lot », 31

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Chut ! ne dis pas de bêtises : tu peux toujours compter sur moi, ma petite Orane. Tout ce que je te demande, c'est d'être très prudente et de ne pas te laisser prendre aux filets de quelque beau parleur.

La fille de M. Le Cadron devint toute rose.

— Oh ! je l'assure qu'il ne s'agit pas d'une lettre d'amour, protesta-t-elle en riant. C'est un simple papier officiel... oui, un renseignement...

Mais comme elle paraissait subitement gênée, Sylvie, généreusement, détourna la conversation.

Trois semaines se passèrent pendant lesquelles Orane vécut dans l'attente, anxieuse des renseignements qu'on allait lui fournir. La réponse traînait, ce qui faisait à nouveau travailler l'imagination de la jeune femme. Puis, un beau matin, une carte postale de son amie, libellée en termes convenus à l'avance, fit comprendre à la jeune fille qu'une lettre l'attendait à Paris.

IL N'Y A PAS D'ESSENCE !

ET POURTANT !

Ces jours derniers, notre excellent confrère Gau, dans la « Dépêche », signalait que de nombreux commerçants et industriels du Lot étaient privés de l'essence nécessaire à leur commerce et aux besoins de leur industrie.

Par contre, il paraît que dans les départements voisins, l'essence ne fait pas défaut aux commerçants et industriels !

Pourquoi ? En vérité, on ne comprend pas que le Lot ne profite pas des mêmes avantages que ses voisins !

Et cependant, dans notre département, et tout au moins à Cahors, chaque jour, du matin au soir, c'est un défilé continu de voitures, camions, automobiles, motos.

Les conducteurs de ces véhicules ne sont donc pas privés d'essence, mais aux observations qui ont été faites, il a été répondu : « Voitures, camions militaires ! »

Soit ! Mais toutes ces voitures, une simple enquête permet de le constater, ne semblent pas, oh ! non ! affectées aux besoins exclusivement militaires !

Et, malheureusement, en cette période, il y a de braves gens, voyageurs de commerce, notamment, qui sont immobilisés dans notre ville, dans notre région, qu'ils ne peuvent pas quitter, pour se rendre à leurs affaires, voire chez eux, faute d'essence !

Et notre confrère a bien raison quand il affirme que nombre sont ceux qui ont constaté que l'on employait des autos pour des courses sans intérêt dans la ville même !

L. B.

UNE VENTE D'ŒUFS

Un arrivage d'œufs, de moyenne importance, ayant été signalé sur le marché de Cahors, la police s'efforça d'en régulariser la vente de manière à donner satisfaction au plus grand nombre possible de consommateurs. Et elle exigea des marchands qu'il n'en fut pas livré plus d'une demi-douzaine à chaque acheteur. Cette bonne mesure permit une équitable répartition en empêchant l'accumulation qui n'aurait pas manqué de se produire.

En même temps, il fut veillé à ce que les œufs ne fussent pas vendus à plus de dix francs la douzaine !

PREMIERE MESURE

Avec nos confrères, nous avons insisté sur l'urgence de renvoyer chez eux, le plus tôt possible, les cultivateurs et artisans ruraux.

Un communiqué du ministère de l'Agriculture en date du 7 juillet informe le public que cette mesure est d'ores et déjà en voie d'exécution pour ce qui concerne la zone non occupée. Le même communiqué ajoute que des négociations se poursuivent devant la commission de l'armistice en vue de ramener chez eux, au travail, les agriculteurs et les artisans ruraux de la zone occupée !

Ainsi, on peut espérer que sera conjurée la crainte légitime qu'on avait eue de voir la récolte sur pied à peu près complètement perdue.

Il reste à exprimer l'instance recommandation que ces instructions soient partout exécutées sans le moindre retard.

Pour permettre au pays de reprendre progressivement le travail, bien d'autres mesures seront encore nécessaires. Celle-ci est un commencement, mais de toute première importance, puisqu'elle intéresse le ravitaillement alimentaire de la population.

LA REGLEMENTATION D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES CAFES ET DEBITS DE BOISSONS

L'autorité militaire a pris une décision réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des cafés et débits de boissons de la manière suivante :

Ouverture du jour à 9 heures ; de 11 h. 30 à 14 heures, de 17 h. 30 à 21 h. 30.

Ces dispositions s'appliquent à la population civile.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Augustin Conquet, employé à l'Octroi de Cahors, décédé après une courte maladie à l'âge de 52 ans.

M. Conquet était très estimé par ses collègues et comptait de vives sympathies dans notre ville.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Les obsèques auront lieu ce soir, mardi, à 16 heures.

Outrages à magistrats

Le nommé Lambert Henri, 41 ans, sujet belge, qui tentait de s'opposer à l'action du Commissaire de police et d'un de ses agents contre un délinquant, a été arrêté et déféré au Parquet pour outrages à magistrats.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Tribunal correctionnel

Défaut de carte d'identité d'étranger. — Clergé Salomon, natif d'Haïti, est en France depuis une dizaine d'années, mais il a omis de se mettre en règle avec l'autorité.

Toutefois, les meilleurs renseignements sont fournis sur son compte. Le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende avec sursis.

Etranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

L'ÉLEVAGE DU PORC DOIT PARER AU DÉFICIT DES MATIÈRES GRASSES

Dans une note radiodiffusée, M. Chichery, ministre de l'Agriculture, a insisté sur le devoir d'économiser les beurres, les huiles et les graisses, ainsi que sur la nécessité de la production de matières grasses. Notre pays ne reçoit plus de denrées coloniales ou étrangères et risque de souffrir d'un déficit en corps gras et en huiles.

Il faut reprendre les cultures oléagineuses, telles que le colza, la navette et l'œillette. Il faut surtout développer l'élevage et l'engraissement des porcs.

Depuis septembre dernier, alors que la viande menaçait seule de devenir rare, il avait été conseillé de limiter l'engraissement des porcs à 100 kilos. Aujourd'hui, il importe de produire le plus possible de lard et aucun porc ne doit être sacrifié avant d'avoir atteint 150 kilos. Pour la nourriture des porcs, tous les résidus utilisables, déchets de cuisine, épluchures de légumes, etc., doivent être soigneusement recueillis.

Chaque famille rurale doit engraisser au moins un porc, dont les produits, s'ajoutant à ceux d'une petite basse-cour et d'un élevage de lapins, élargiront pour les habitants de la campagne les restrictions relatives à la viande et à la graisse. Nous n'avons plus, aujourd'hui, sous peine des plus graves disettes, le droit de laisser perdre quoi que ce soit.

Comité départemental de surveillance des prix

Au cours de sa réunion du 5 juillet 1940, le Comité départemental de surveillance des prix, présidé par M. le Préfet, a examiné un certain nombre de plaintes déposées devant lui pour hausses illicites.

Il a décidé d'envoyer à M. le Procureur de la République le dossier concernant un commerçant de Cahors qui pratiquait depuis quelques jours des hausses inadmissibles en demandant à ce Magistrat de vouloir bien faire application en l'espèce de toutes les rigueurs de la loi.

Plusieurs avertissements ont été adressés pour des cas moins flagrants et un certain nombre d'affaires ont été renvoyées pour être suivies par les services de la police.

Par arrêté en date du 6 juillet 1940, M. le Préfet du Lot a ordonné la fermeture provisoire du magasin de bimboloerie et articles de ménage tenu par la demoiselle L.D., commerçante à Cahors.

Cette sanction a été prononcée après avis du Comité départemental de surveillance des prix concluant à des poursuites correctionnelles pour hausse illicite.

Français de Cahors et du Lot

ne l'y trompe pas :

TON pays est envahi ;

TON pays a souffert de cruelles destructions ;

TON pays a besoin de TOI !

Etends ton regard et ton effort à la Patrie française tout entière

L'entrée des étrangers en France est interdite

M. Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur, a pris des mesures afin que les étrangers ne puissent troubler l'ordre public ou constituer une gêne pour la reprise de l'activité économique du pays.

A cet effet, sauf examen particulier des cas, l'entrée des étrangers est interdite, les visas délivrés antérieurement au 4 juillet 1940, aux personnes non entrées en France étant considérées comme non valables. D'autre part, il est provisoirement interdit aux étrangers de se déplacer. Ceux qui ne se conformeront pas à ces mesures seront internés.

Tribunal correctionnel

Défaut de carte d'identité d'étranger. — Clergé Salomon, natif d'Haïti, est en France depuis une dizaine d'années, mais il a omis de se mettre en règle avec l'autorité.

Toutefois, les meilleurs renseignements sont fournis sur son compte. Le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende avec sursis.

Etranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Stranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité, le nommé Gomez Antonio, manœuvre à Cahors, est condamné à 5 francs d'amende.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de la carte d'identité, la dame Pire Clarisse, de nationalité belge, est condamnée à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, la dame Marie Blanck est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis.

Encore une moto volée !

Samedi soir, vers 10 heures, M. Lermet, venant de Toulouse et se rendant à Brive, en moto, fit un arrêt à Cahors.

Il plaça sa moto contre le mur de la caserne, place Thiers. Un quart d'heure après, quand il voulut la reprendre, pour repartir, elle avait disparu !

Plainte a été portée.

Arrondissement de Figeac

Hausse des prix. — On constatait, dès le matin, sous la halle, où arrivent les produits de la campagne, une extraordinaire variation dans les prix demandés. La hausse devenait vertigineuse en raison de l'afflux des demandes et les protestations devenaient véhémentes. M. le Commissaire de police prévenu par ses agents, a dû intervenir. On a vu M. Dalbéra, aussi énergique que dévoué pratiquer lui-même les pesées et fixer les prix. Cette intervention a immédiatement produit son effet pour le plus grand satisfaction des acheteurs.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Louis Lafon, principal clerc de notaire, et correspondant du Courrier du Centre.

Nos condoléances à la famille.

L'éclairage de la ville. — La suppression de l'éclairage public a plongé notre cité dans une complète obscurité. Les nécessités de la guerre le voulaient ainsi. Mais à présent que la guerre a pris fin, que les raids de l'aviation ne sont plus à redouter, ne pourrait-on pas revenir à l'éclairage habituel ?

Jamais notre ville n'a compté un aussi grand nombre d'habitants qu'à l'heure actuelle. La circulation est intense et aux premières heures de la nuit il serait bon de donner de la lumière dans les rues et sur les places. Nous espérons qu'on ne tardera pas à nous rendre l'éclairage normal.

Arrondissement de Gourdon

Etat civil du mois de juin 1940. — Naissances : Alfred Flamin, 10, place de l'Hôtel Maurice-Henri Seller, 74, avenue Gambetta.

Décès : Léontine Gayraud, s.p., 72 ans, veuve Fajolle, 10, avenue Gambetta ; Antoine Dey, cultivateur, 72 ans, 50, avenue Cavaignac ; Eugénie Picaut, s.p., 78 ans, veuve Gerbié, 8, rue Jean-Jaures ; David Delmas, s.p., 30, avenue Cavaignac ; Edmé-Augustin Moreau, retraité, 67 ans, esplanade du Château ; Marie-Catherine Mangin, s.p., 66 ans, veuve Pêche, 50, avenue Cavaignac ; Marie-Lacourbe, s.p., 78 ans, veuve Cousin, boulevard Gailot-de-Genouillac ; Rose Rodès, s.p., 68 ans, 50, avenue Cavaignac, épouse Rivière ; Félicité Saillen, s.p., 79 ans, veuve Faurie, 17, avenue Larroumet ; Marguerite Roques, s.p., 75 ans, célibataire, avenue Cavaignac ; Sophie Billet, s.p., 82 ans, veuve Caillere, 50, avenue Cavaignac.

Accident. — Un accident a eu lieu jeudi 4 juillet dans l'artère principale de notre ville. M. Henri Courbès, propriétaire à Salvia, rentra du foin avec un cheval attelé à une charrette lorsque l'animal, harcelé par les mouches et les taons, prit le mors aux dents et alla se jeter contre l'immeuble de M. Meynard, adjoint technique des Ponts et Chaussées, dont les persiennes furent enfoncées. Mme Odette Courbès, belle-fille de M. Courbès, fut atteinte à la jambe et blessée. Après avoir reçu les soins du médecin traitant, elle fut dirigée à la clinique du Dr Rougier à Cahors. Nos meilleurs souhaits de prompt et complet rétablissement.

Gramat

Foire. — En raison des travaux pressants de la saison, notre foire n'a pas eu son importance habituelle.

Nos divers foirails étaient mal approvisionnés et peu de transactions se sont produites.

Au marché, la volaille était à des prix élevés : poulets de grains, 15 fr. ; poules, 8 fr. ; lapins, 7 fr. le tout le demi-kilo ; les légumes étaient très rares.

Prochaine foire le 28 juillet.

Dernières nouvelles

Les opérations de la démobilisation s'accroissent

La présidence du Conseil communique :

Comme suite à la démobilisation des réservistes des classes 15 et plus anciennes résidant dans la zone non occupée, seront démobilisés entre le 11 et le 15 juillet :

1. Tous les réservistes, hommes de troupes, résidant dans la zone libre et

quel mon amie peut s'intéresser.

— Eh ! oui, évidemment ! Mais la demande, c'est vous qui l'avez faite et vous vous êtes trompée. Vous avez mis un nom qui n'est pas précisément celui de la personne que vous désirez retrouver.

— Ah !...

— Vous avez dit : l'aviateur Ruitz...

— C'est sous ce nom que cet homme était connu là-bas.

— Oui, peut-être !

— Il avait une très grande renommée... c'était un héros en quelque sorte... pour certains, du moins !

Il l'interrompit presque brusquement.

— C'était un héros sous tous les rapports, madame.

— Ah ! fit Orane, plutôt surprise. Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Qu'il faut admirer le courage et la ténacité quand ils se rencontrent chez un individu. Or, le patriotisme de l'aviateur que vous recherchez ne peut être mis en doute. Ce nom de Ruitz restera dans les annales de la terrible épopée sanglante que nous venons de vivre, comme celui d'un chef qui, en toute circonstance, fut un vaillant enfant de la péninsule ibérique.

Orane écoutait avec attention celui qui parlait. Elle aurait bien voulu connaître ce que Ruitz avait fait de particulier pour mériter un pareil éloge. Mais le diplomate ne s'expliqua pas davantage.

— Ah !...

— Vous avez dit : l'aviateur Ruitz...

— C'est sous ce nom que cet homme était connu là-bas.

— Oui, peut-être !

— Il avait une très grande renommée... c'était un héros en quelque sorte... pour certains, du moins !

Il l'interrompit presque brusquement.

— C'était un héros sous tous les rapports, madame.

— Ah ! fit Orane, plutôt surprise. Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Qu'il faut admirer le courage et la ténacité quand ils se rencontrent chez un individu. Or, le patriotisme de l'aviateur que vous recherchez ne peut être mis en doute. Ce nom de Ruitz restera dans les annales de la terrible épopée sanglante que nous venons de vivre, comme celui d'un chef qui, en toute circonstance, fut un vaillant enfant de la péninsule ibérique.

Orane écoutait avec attention celui qui parlait. Elle aurait bien voulu connaître ce que Ruitz avait fait de particulier pour mériter un pareil éloge. Mais le diplomate ne s'expliqua pas davantage.

appartenant à l'une des deux catégories ci-après :

a) Réservistes des classes de mobilisation 16, 17 et 18 ;

b) Agriculteurs et artisans ruraux des classes de mobilisation 19 à 25.